



1006855601

DATE DEPOT : 2010-08-06
NUMERO DE DEPOT : 68556
N° GESTION : 2005B01598
N° SIREN : 480307131
DENOMINATION : BDO FRANCE - Léger et associés
ADRESSE : 113 rue de l Université 75007 Paris
DATE D'ACTE : 2009/09/30
TYPE D'ACTE : ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE : CESSION DE PARTS

30/09/09 BH

[Signature]

ACTE DE CESSION DE PARTS SOCIALES

Grette du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
- 6 AOUT 2010

N° DE DÉPÔT 68556.

Entre les soussignés :

Monsieur Michel LEGER, né le 18 février 1947 à PARIS (75017), de nationalité française, Expert comptable et Commissaire aux comptes, demeurant 12 bis route de Marly 78430 LOUVECIENNES, divorcé.

OSB 1598.

Ci-après désigné « le Cédant »,

De première part,

ET :

La société « BDO France », société par actions simplifiée dont le siège social est situé 52 rue La Boétie 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 500 492 004,

Représentée par Monsieur Vincent Baillot, agissant en qualité de Directeur Général de ladite société,

Ci-après désignée « le Cessionnaire »,

De seconde part,

Enregistré à : SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES
EUROPE-ROME

Le 26/10/2009 Bوردureau n°2009/3 037 Case n°38

Ext 17620

Enregistrement : 7 303 € Pénalités :
Total liquidé : sept mille trois cent trois euros
Montant reçu : sept mille trois cent trois euros
L'Inspectrice

Adeline BRETON
Inspectrice des impôts

[Signature]

14

[Signature]

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT :

La société BDO FRANCE - Léger & Associés est une Société à Responsabilité Limitée, ayant son siège social 52 rue La Boétie 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 480 307 131 depuis le 27 janvier 2005.

Son capital social s'élève à 50.000 €, divisé en 500 parts sociales d'une valeur nominale de 100 € chacune, intégralement libérées et réparties comme suit :

- BDO France	: 420 parts
- Monsieur Michel Léger	: 76 parts
- Monsieur Patrick Giffaux	: 1 part
- Monsieur Alain Frydlender	: 1 part
- Monsieur Frédéric Gasnier	: 1 part
- Monsieur Vincent Baillot	: 1 part

Elle a pour objet l'exercice de la profession d'expert comptable et de commissaire aux comptes.

Suivant acte sous seing privé en date du 1er avril 2008, Monsieur Michel Léger et la société BDO FRANCE ont signé une Promesse synallagmatique de cession de parts sociales prévoyant la cession au profit de BDO FRANCE de 150 parts sociales appartenant à Monsieur Léger dans les conditions suivantes :

- . 75 parts au plus tard le 30 septembre 2008,
- . 38 parts au plus tard le 30 septembre 2009,
- . 37 parts au plus tard le 30 septembre 2010.

C'est dans ces conditions qu'intervient le présent acte, afin de formaliser la deuxième cession de 38 parts.

CECI EXPOSE IL EST CONVENU CE QUI SUIVIT :

ORIGINE DE PROPRIETE

Les parts que Monsieur Michel Léger possède dans cette société résulte de l'apport qu'il a effectué en numéraire lors de sa création.

DECLARATIONS

- Monsieur Michel Léger déclare :
- Qu'il est né le 18 février 1947 à Paris (75017),



- Qu'il est de nationalité française,

- Qu'il est divorcé,

Il déclare en outre :

- Qu'il est de nationalité française,

- Qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes,

- Qu'il dispose de la pleine capacité d'aliéner,

- Que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements ou de tous droits quelconques.

· La société BDO France, représentée par Monsieur Vincent BAILLOT, déclare :

- Qu'elle est une société de forme commerciale régie par la loi, les règlements et ses statuts,

- Qu'elle a son siège social 52 rue La Boétie 75008 Paris,

- Qu'elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 500 492 004.

CESSION

Monsieur Michel Léger cède et transporte par les présentes, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, à la société BDO FRANCE qui accepte, 38 (trente huit) parts sociales lui appartenant dans la SARL BDO FRANCE - Léger et Associés.

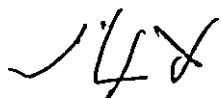
La société BDO FRANCE, Cessionnaire, sera propriétaire des parts sociales cédées à compter de ce jour, et aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours revenant auxdites parts sociales ; elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre et leur propriété résulte seulement des statuts et des actes qui ont pu les modifier.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de 245.176 € (deux cent quarante cinq euros cent soixante seize cents), soit 6.452 € la part, que Monsieur Michel Léger, Cédant, reconnaît avoir reçu de la société BDO FRANCE, Cessionnaire, par crédit sur son compte courant, ce jour même et dont il lui consent bonne et valable quittance sans aucune réserve.

Dont quittance



Grefte du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R
- 6 AOUT 2010

N° DE DÉPÔT

AGREMENT

Conformément à l'article 9 des statuts, la présente cession n'a pas à être soumise à l'agrément des associés, la cession étant libre entre associés.

DECLARATIONS POUR L'ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, Monsieur Michel Léger atteste que les parts sociales, objet de la présente cession, représentent un apport en numéraire et que la société est soumise à l'impôt sur les sociétés.

Il déclare en outre, que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la société et que les parts sociales cédées ne confèrent pas la jouissance de droits immobiliers.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil. Toutefois, la signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

FORMALITES - POUVOIRS

Après enregistrement et signification à la société, la présente cession de parts sociales sera déposée en deux exemplaires originaux au greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

FRAIS

Les frais et droits des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le Cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à Paris

Le 30 septembre 2009

en 6 exemplaires (un pour chaque partie, un pour l'enregistrement, deux pour le greffe, un pour le siège social)

Michel Léger



BDO FRANCE
Représentée par Vincent Baillot

